# Instructions

* Vous devez utiliser ce formulaire pour demander une révision de déclaration(s) de matières déjà soumise(s);
* Chaque demande de révision de déclaration de matières doit être signée par le premier répondant de votre entreprise;
* Vous devez faire parvenir le formulaire rempli accompagné de tous les documents et informations pertinents (voir section « Document requis »), incluant tous les éléments à réviser car toute demande subséquente engendrera des frais administratifs conformément à l’article [5.2.4 des Tarifs en vigueur](https://www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/cadre-legal/);
* Toute demande de révision doit être acheminée à Éco Entreprises Québec au plus tard un (1) an suivant la date limite de déclaration pour l’année d’obligation en question;
* Si la demande de révision vise à corriger une situation ou plus d’une personne assujettie a soumis une déclaration des matières relativement à une même matière, créant ainsi un dédoublement de déclarations, celle-ci est admissible jusqu’à deux (2) ans suivant la date limite de déclaration pour l’année d’obligation en question.

**Documents requis**

Notez que ÉEQ doit être en mesure de réconcilier les changements demandés pour chacune des matières concernées ainsi que pour chacun des items inclus dans la demande (ex. : Code UPC), les quantités mises en marché, la matière et le poids de chacun des items ainsi que toute déduction ou exclusion appliquée. Vous devez fournir les documents originaux accompagnés de la version révisée des quantités de matières devant être déclarées.

**Toute demande de révision doit être accompagnée des éléments suivants :**

* Les documents de travail détaillés (en format Excel), énumérant tous les items ayant été déclarés originalement ainsi que les calculs révisés ;
* Une description sommaire des changements demandés pour chaque matière ;
* Si applicable, les études pertinentes, les données et les calculs supportant les hypothèses, les exclusions et les déductions.

**Étapes suivantes**

ÉEQ examinera votre demande de révision et évaluera si elle est complète et recevable puis soumettra un avis écrit au premier répondant de votre entreprise afin de lui faire part de sa décision. Si la demande est réputée recevable, elle sera alors transmise à l’interne pour une analyse complète.

À la suite de l’analyse de ÉEQ, le premier répondant sera informé des résultats ainsi que de l’émission d’une note de crédit ou d’une facture révisée. Le délai de traitement d’une demande de révision peut varier en fonction de la complexité de la demande ou du nombre de demandes en cours de traitement.

# Déclaration(s) à réviser : *Confirmez le(s) Tarif(s) ici*

## Identification

No. : *No. à 5 chiffres*

Nom de l’entreprise : *Nom de votre entreprise ou organisation*

**Raison(s) de la demande de révision**

Veuillez indiquer le motif de la demande de révision, cochez tous les choix s’appliquant :

Corriger une situation de dédoublement de déclarations ;

Ajouter des matières visées, des divisions ou des unités d’affaires ayant été omises lors de la déclaration initiale ;

Corriger une erreur de saisie et/ou de calcul\* ;

Corriger le poids et/ou la classification des matières\* ;

Changer la méthodologie utilisée (incluant l’usage des calculateurs, de poids réels ou poids moyens [ABOM])\* ;

Changer le nombre d’unités vendues, distribuées ou mises en marché au Québec\* ;

Demander des déductions ou des exclusions supplémentaires aux quantités déclarées (voir sections 3.3 et 3.6 des [Tarifs en vigueur](https://www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/cadre-legal/))\* ;

Autres\* ;

\* Veuillez fournir plus de détails concernant les circonstances qui motivent la demande de révision des quantités de matière déclarées et justifiez cette révision (études, données complémentaires, etc.).

Explications fournies en pièce jointe (lettre, document) ou:

*Cliquez ici pour entrer du texte*

# Attestation et autorisation

1. Je comprends que la demande sera réputée «transmise» une fois que le Formulaire de révision de déclaration de matières et tous les documents de travail auront été reçus par ÉEQ à l’adresse : [service@eeq.ca](mailto:service@eeq.ca) ;
2. Je comprends que toute demande reçue après les délais sera refusée (voir la section 5.2.4. des [Tarifs en vigueur](https://www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/cadre-legal/) ou le [site internet de ÉEQ](https://www.eeq.ca/pour-les-entreprises/tarification/calendrier-de-paiements/)) ;
3. Je comprends que la demande de révision sera vérifiée par ÉEQ conformément aux sections 5.3.1 et 5.3.2 des [Tarifs en vigueur](https://www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/cadre-legal/). Je comprends également que des documents et des renseignements supplémentaires peuvent être demandés et devront être fournis à ÉEQ dans les soixante (60) jours, à défaut de quoi, des frais administratifs seront appliqués ;
4. Je comprends que la demande de révision de déclaration de matières par ÉEQ pourrait donner lieu à une note de crédit ou à une facture révisée ;
5. Je comprends que si l’entreprise soumet plus d'une (1) demande de révision de déclaration de matières pour une même année, elle est assujettie à des frais administratifs, conformément à l'article 5.2.4 des [Tarifs en vigueur](https://www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/cadre-legal/).



Premier répondant : *Prénom et nom*

Date :  *Cliquez ici pour entrer une date*